

 <p>Commune de Confignon</p>	Proposition de résolution	R197
---	----------------------------------	-------------

Yvette Tornare, Martin Barcellini, Vincent Friot, Christian Marti, Pierre-Alain Mottier, Frédéric Reverchon, Christian Rupp

Date de dépôt : 5 septembre 2022

Date de traitement : 20 septembre 2022

Pour le maintien du Tennis Club de Confignon au centre de Confignon et le réaménagement de la zone sportive en contiguïté de l'école primaire

Considérant :

- * le plan localisé de quartier du Vuillonex qui prévoit la démolition du Tennis Club de Confignon construit en 1991,
- * les nombreuses activités du Tennis Club de Confignon depuis plus de 30 ans soutenues par 180 membres,
- * la nécessité de préserver au centre de Confignon ce lieu de vie et de rencontres intergénérationnelles qui cultive l'amitié et le bien-être au travers de cette belle activité sportive,
- * la volonté de la commune de promouvoir et encourager le sport auprès des enfants, des jeunes et des adultes,

- * le nombre de cours annuels pour 70 enfants et jeunes de notre commune et la qualité de l'enseignement professionnel du Tennis Club de Confignon,
- * la possibilité de relocaliser le Tennis Club de Confignon dans le périmètre de la zone sportive de l'école primaire selon l'étude sollicitée par le Conseil administratif à l'office de l'urbanisme et présentée en commission aménagement et mobilité,
- * l'essor du padel, un sport ludique entre le tennis et le squash, et la possibilité d'aménager des terrains sur la zone sportive permettant au Tennis Club de Confignon de développer ses activités,
- * la forte opposition de la grande majorité des participants aux ateliers de concertation du PLQ Vuillonex au tracé de la tangentielle bus Cherpines-Bernex à haute capacité et fréquence sur la zone sportive et au travers du futur quartier du Vuillonex,
- * les possibilités de modifier le tracé de la tangentielle bus à hauteur de la route de Soral en direction de la Croisée de Confignon pour rejoindre Bernex ou par la Mairie en direction du village par la rampe de Chavant à déterminer au moyen de l'étude intercommunale du réseau viaire en cours,
- * la confirmation du canton et l'intérêt de l'OFROU d'envisager l'utilisation de la 3^{ème} voie de l'autoroute de contournement pour les lignes de bus rapides à haute capacité et fréquence.

Le Conseil municipal, par x oui, x non et x abstentions,

est favorable au maintien du Tennis Club de Confignon au centre de Confignon et au réaménagement de la zone sportive en contiguïté de l'école primaire.